Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251219-C18_12_2025_06-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2025

N° C18_12_2025_06 - Fonds de concours - Aide à l'achat de broyeurs - Attribution d'une aide à la commune de Mairé-l'Evescault (annexes)
Annexe(s) :
- Convention attribution Mairé L'Evescault
- Plan financement Mairé L'Evescault

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	49	10	59	31

Pour : 59	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHAIMBAULT Monique, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, MARTIN Patrick, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GRIFFAULT Sylvain, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, LECULLIER Lysiane, MARTIN François, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, THELLIER Odile, TROCHON Patrick, PAPILLAUD Corinne, WATTEBLED Frédéric, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :
ARCHIMBAUD Guénaëlle (pouvoir donné à ARCHAIMBAULT Monique), AUDE Laurent (pouvoir donné à BAUMGARTEN Christian), BARRE Gérard (pouvoir donné à HERISSE Mathieu), GRASSWILL François (pouvoir donné à BAUDON Christian), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), NEE Nicole (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), TEXIER Jérôme (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), THIBAULT Evelyne (pouvoir donné à BOURDIER Christine), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BLAUD Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, CHESNEAU Etienne, DALLAUD Hélène, DODIN Patrick, DOLBEAU Alain, FERRÉ Nicolas, FOUCHE Etienne, GIRAULT Anne, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, FAZILLEAU Yannick, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre,

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251219-C18_12_2025_06-DE

PICARD Christian, POINT Jean-Luc, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, GICQUIAUD Floriane, TRICHET Jacques, VALERY Nicolas, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PICHON

****

Fonds de concours - Aide à l'achat de broyeurs - Attribution d'une aide à la commune de Mairé-l'Evescault (annexes)

Annexe(s) :

- Convention attribution Mairé L'Evescault

- Plan financement Mairé L'Evescault

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5214-16 V relative aux fonds de concours entre les communautés de communes et leurs communes membres ;

Vu la loi Anti Gaspillage et Économie Circulaire de 2020 obligeant la généralisation du tri à la source des biodéchets à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu la délibération n°C25_01_2024_03 approuvant le plan d'actions pour l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets sur le territoire de la communauté de communes ;

Vu la délibération n°C25_09_2025_09 portant création du fonds de concours d'aide à l'achat de broyeurs pour les communes et définissant les modalités d'attribution ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Mairé-l'Evescault en date du 16/10/2025 concernant la demande d'aide du fonds de concours de la communauté de communes ;

Vu le dossier de demande d'aide de la commune de Mairé-l'Evescault déposé en date du 21/10/2025 et réputé complet ;

Vu le plan de financement joint en annexe ;

Considérant les crédits disponibles au budget alloué pour ce fonds de concours ;

La communauté de communes Mellois en Poitou est compétente en matière de prévention et de gestion des déchets. Les déchets végétaux déposés en déchèterie peuvent faire l'objet d'une gestion de proximité, notamment par le broyage, pratique permettant une réduction significative des apports en déchèterie et favorisant la valorisation locale.

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, la communauté de communes Mellois en Poitou a instauré, par délibération du conseil communautaire du 25 septembre 2025, un fonds de concours destiné à accompagner les investissements communaux en faveur de la valorisation des déchets verts, en particulier l'achat de broyeurs de végétaux.

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- Réduire les apports en déchèteries ;
- Favoriser la gestion de proximité des déchets verts, notamment pour alimenter les sites de compostage collectifs de la commune et de l'école ;
- Encourager la mutualisation et permettre des achats groupés entre plusieurs communes ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251219-C18_12_2025_06-DE

- Renforcer la coopération intercommunale autour d'un projet partagé de prévention des déchets.

La commune de Mairé-l'Evescault a déposé, en date du 21 octobre 2025, un dossier de demande d'aide pour l'acquisition d'un broyeur d'un montant total de 21 900 € HT, répondant aux critères définis dans le règlement du fonds de concours. Le dossier est complet et conforme aux modalités prévues.

Conformément au plafond d'aide fixé par le règlement du fonds de concours, la communauté de communes peut attribuer une subvention d'investissement de 4 000 €, correspondant au montant maximal mobilisable pour un projet porté par une seule commune.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 4 000€ à la commune de Mairé-l'Evescault, dans le cadre du fonds de concours d'aide à l'achat de broyeurs de végétaux ;

- AUTORISER le président à signer la convention d'octroi de l'aide annexée à la présente délibération, ainsi que tous documents y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Gilles PICHON
12ème Vice-Président en charge des services techniques
22 déc. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
21 déc. 2025